z:\martin\conseil - délibérations\cc 17.11.2025 mb2 cpas 2025.doc

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 17 novembre 2025

PRESENTS :
M. J. DEVILLE Bourgmestre-Présidente;
M. CAPRASSE, M. KNODEN, F. MATHURIN,
F. MARVILLE, Echevins
C. FETTEN, J. GUILLAUME, Ph. CARA, C. CLINS,
M. HUET, V. BERTE, F. KETTELLE, M. DEMASY,
A. PIETTE, S. PLENNEVAUX, C. THEIS,
F. GASPARD
Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : CPAS de Houffalize – Exercice 2025 – modifications budgétaires n°2

Le Conseil Communal,

Vu les délibérations du Conseil de l'action sociale du 21 octobre 2025 décidant de modifier les services ordinaire et extraordinaire du budget 2025 du CPAS de Houffalize comme suit :

1 / Service Ordinaire

	Recettes	**Dépenses**	**Solde**
Budget initial/M.B. précédent	9.123.904,82	0/123.904,82	
Augmentation	333.572,84	529.499,26	-195.926,42
Diminution	140.811,20	386.487,25	245.676,05
Résultat	9.316.666,46	9.266.916,83	49.749,63

2/ Service Extraordinaire

	Recettes	**Dépenses**	**Solde**
Budget initial/M.B. précédente	396.400,00	396.400,00	
Augmentation	10.000,00	10.000,00	0
Diminution	0	0	0
Résultat	406.400,00	406.400,00	

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale et notamment son article 112 bis ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional (Directrice financière) faite en date du 23 octobre 2025, conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° du CDLD ;

Vu l'avis de légalité émis par le Receveur régional (Directrice financière) en date du ...31/10/..... 2025 ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par voix pour, voix contre et abstention ;

DECIDE

D'approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 du CPAS de Houffalize votées par le Conseil de l'action sociale en date du 21 octobre 2025 telles que présentées.

Fait en séance publique, date que dessus,

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s) J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération